



Probleme bancaire suite a un depot de cheque sans provision et du

Par **nawess**, le **02/04/2008** à **16:59**

bonjour,je rencontre un souci par rapport a un cheque il y a a peu pres 5ans j'ai effectuer des soins chez un dentiste ,j'etais encore etudiante il ma convaincu que je devais refaire tte mes dents et du coup faire un credit ,il ma fait un devis mais au final j'ai payer beaucoup plus a peu pres 12 mille euro (je me suis fait avoir d'apres mon dentiste actuel) pour mon dernier paiement j'ai signer un cheque de 6000 e je venais juste de me faire operer ,le dentiste ma dis ke si je le payer en liquide il ne deposera pas le cheque et qu il me prendrer que 3500 e chose que j'ai faite cela dis il a kan meme deposer le cheque apres deux ans ,de plus le cheque n etais pas dater quand je me suis rendu a la banque et que j ai expliquer mon cas on ne ma pas cru je leur ai dis qu il manquait une mention obligatoir et qu un cheque ne vie qu un ans et 8 jour ils m ont envoyer promener du coup je suis interdit bancaire rnj aimerai savoir la procedure a suivre svp de pllus avec ce credit je me suis vraiment endetter du coup j ai utiliser des cartes credit a la conso rnaujour d hui je ne suis pas solvable ,je suis interdit bancaire et je dois rembourser un credit a la conso qui au depart cad ya 4 , 5 ans representer 400e ET QUI AUJOURD HUI EST PASSER à 1200 e (je reçu un lette de saisi sur compte)merci

Par **julian45**, le **02/04/2008** à **17:30**

bonjour, en clair vous êtes dans la mouise, et malheureusement c le cas de plus en plus de personnes, le seul conseille que je peux te donner c d'aller voir le service des consommateurs pour ce dentiste et essayer de recupérer un peu de mise mais ca commence un peu à dater. et essaye de voir avec la commission de surendettement car surendetté etudiant la vie professionnel commence mal.rncordialement